Réf. Farde e-Assemblées : 2435315

N° OJ : **47**

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Culture.- Asbl "Bah Voyons!".- Subside spécifique : 3.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Bah Voyons!";

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 3.500,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021, à l'attention de l'asbl "Bah Voyons!" pour l'organisation de rencontres et projection d'un documentaire au Cinéma Palace dans le cadre de la journée de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Annexes :